

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2016

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat, au moment de son inscription.

Durée : 4 heures

Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

OPTION : SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surlieur.
- ♦ L'usage de la calculatrice autonome et sans imprimante est autorisé.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 42 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué
S'il est incomplet, en avertir le surveillant**

- ♦ Vous préciserez le numéro de la question et le cas échéant de la sous-question auxquelles vous répondrez.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Vous êtes ingénieur sécurité à la communauté d'agglomération d'HS qui compte 127 000 habitants. Deux compétences ont notamment été transférées à cet EPCI :

- la voirie,
- la cuisine centrale qui réalise les repas pour les écoles, les crèches, le portage à domicile et les restaurants municipaux des différentes collectivités qui ont intégré la communauté d'agglomération.

Pour effectuer le transfert des agents, le comité technique (CT) souhaite connaître les conditions particulières dans lesquelles ces agents travaillent.

Votre directeur vous demande, en vue d'un examen en CT, de répondre aux questions suivantes :

Question 1 (3 points)

Vous indiquerez les points de vigilance concernant la réglementation pour le travail exposant aux ambiances thermiques.

Question 2 (5 points)

Vous rédigerez une note dans laquelle vous exposerez les préconisations afférentes au travail par fortes chaleurs, notamment dans le cas d'un épisode caniculaire ainsi qu'aux situations de travail au froid.

Question 3 (7 points)

Vous détaillerez les acteurs à associer à chaque étape du plan de prévention du travail en conditions climatiques difficiles et l'intérêt de leur participation à chaque étape définie.

Question 4 (5 points)

Vous indiquerez les préconisations à suivre en matière de construction des locaux pour se préserver des conditions climatiques, sachant que la communauté d'agglomération souhaite réaliser des travaux au sein de la cuisine centrale et au sein des bâtiments qui abritent les services techniques.

Liste des documents :

Document 1 : « Travail à la chaleur. Prévenir les risques » - */NRS* - consulté le 25 novembre 2015 - 6 pages

Document 2 : « Des travaux par tout temps» - *travail et sécurité* - Novembre 2015 - 2 pages

Document 3 : « Décret n° 2014-1159 du 9 octobre 2014 relatif à l'exposition des travailleurs à certains facteurs de risque professionnel au-delà de certains seuils de pénibilité et à sa traçabilité » - www.legifrance.gouv.fr - 3 pages

Document 4 : « Manutentions et froid : les clés d'une activité jamais figée » - *travail et sécurité* - Novembre 2015 - 2 pages

- Document 5 :** « Ambiances thermiques » - *extrait de Conception des lieux et situation de travail – INRS* - consulté en novembre 2015 - 11 pages
- Document 6 :** « Quand le travail quitte sa zone de confort » - *travail et sécurité* - Novembre 2015 - 3 pages
- Document 7 :** « Travail au froid. Prévenir les risques » - *INRS* - consulté en novembre 2015 - 5 pages
- Document 8 :** « Le confort comme barrière contre le froid » - *travail et sécurité* - Novembre 2015 - 2 pages
- Document 9 :** « Que faire en cas de canicule ? » - *Liaisons sociales quotidien* - 22 juin 2012 - 3 pages
- Document 10 :** « Procédures spécifiques pour procédés chauds » - *travail et sécurité* - Novembre 2015 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension